



## Résultats du sondage :

« La place accordée à l'expression des salariés sur le travail et les conditions de travail dans l'entreprise »

Sous embargo  
jusqu'au  
18 octobre - 12h00



**Conférence de presse**  
**18 octobre 2012**  
**de 10 h30 à 12h30**



**Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20  
Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39



## Sommaire

Invitation Presse	p.2
Synthèse du sondage	p.3
Les salariés français parlent-ils de leurs conditions de travail ?	p.5
Quand les salariés parlent de leurs conditions de travail, de quoi parlent-ils ?	p.8
Avec qui les salariés français parlent-ils de leurs conditions de travail ?	p.10
Comment les salariés parlent-ils de leurs conditions de travail ?	p.12
Les salariés français parlent de leurs conditions de travail : pour quels bénéfices ?	p.13
Présentation du Réseau ANACT	p.15
Les activités du Réseau ANACT	p.17
Les entreprises se mobilisent en région pour agir sur leurs conditions de travail	p.19



**Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20  
Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39



## Invitation Presse

A l'occasion de la 9<sup>e</sup> édition de la Semaine pour la qualité de vie au travail, le Réseau ANACT et le groupe CSA ont réalisé un sondage sur :

**« La place accordée à l'expression des salariés sur le travail et les conditions de travail dans l'entreprise »**

Le Directeur de l'ANACT a le plaisir de vous convier en avant-première à l'annonce des résultats de ce sondage le :

**Jeudi 18 octobre 2012 de 10h30 à 12h30,**  
**aux Salons 113 – 113 Avenue de la Bourdonnais - Paris 7<sup>e</sup>**  
*La conférence de presse sera suivie d'un apéritif*

**1 011 salariés actifs français** ont été interrogés par Internet entre le 5 septembre et le 15 septembre dernier sur **la manière dont les actifs ont la possibilité de s'exprimer sur leurs conditions de travail**. Le sondage porte également sur la façon dont **leur amélioration est prise en charge par l'entreprise et les institutions représentatives du personnel**.

Les résultats du sondage seront présentés au grand public mercredi 24 octobre après-midi lors de la conférence : « La prise en charge des conditions de travail aujourd'hui par les CHSCT et les DP » à l'Espace du Centenaire de la Maison de la RATP à Paris.

Pour en savoir plus [www.qualitedevieautravail.org](http://www.qualitedevieautravail.org)

Merci de confirmer votre réponse par courriel avant le 12 octobre 2012



### Métro

Station Ecole Militaire (Ligne 8)  
Station La Tour-Maubourg (Ligne 8)

### RER

Station Pont de l'Alma (RER C)  
Station Invalides (Ligne 8, Ligne 13 et RER C)

### Velib'

Station Ecole Militaire  
Station La Tour - Maubourg

### Parking public

Parking Joffre  
Parking Suffren)



### Contact Presse ANACT :

Catherine Guibert – [c.guibbert@anact.fr](mailto:c.guibbert@anact.fr) - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20  
Laurie Laffont – [l.laffont@anact.fr](mailto:l.laffont@anact.fr) - 04 72 56 13 39



## Sondage exclusif CSA/Anact

### La place accordée à l'expression des salariés sur le travail et leurs conditions de travail dans l'entreprise.

*Dans le cadre de la 9<sup>e</sup> édition de la Semaine pour la Qualité de Vie au Travail qui se déroule du 18 au 26 octobre 2012, le Réseau Anact a réalisé un sondage auprès des salariés français avec l'institut CSA. 1011 salariés ont été interrogés en ligne du 5 au 15 septembre 2012. L'échantillon est représentatif des salariés français actifs occupés de 18 ans et plus (méthode des quotas : sexe, âge, profession, statut professionnel et stratification par région).*

*L'objectif de ce sondage est de mesurer comment les salariés français s'expriment sur leurs conditions de travail.*

## Synthèse

### Les conditions de travail : un sujet de société source d'échanges réguliers pour les salariés français au sein de leurs sphères privée et professionnelle

72% des personnes interrogées déclarent parler régulièrement de leurs conditions de travail au sein de leur entreprise. Les salariés d'entreprises de plus de 500 salariés et ceux ayant des représentants du personnel évoquent plus leurs conditions de travail que ceux travaillant dans des petites entreprises ou dans des entreprises où il n'y a pas de représentants.

Les salariés français sont également 73% à en parler en dehors de leur travail (avec leur famille, leurs proches et leurs amis notamment).

### Pour les salariés français, parler de leurs conditions de travail ne signifie pas qu'ils les jugent mauvaises

Parler de ses conditions de travail n'est pas déterminé par une bonne ou mauvaise appréciation de ces dernières. Ainsi 86% des personnes interrogées estiment qu'elles sont bonnes (dont 19% « très bonnes »).



#### Contact Presse ANACT :

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20  
Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39





## **Relations de travail, contenu et organisation du travail : les sujets de discussion de prédilection des salariés français**

L'évolution professionnelle, les sujets de sécurité et de conditions physiques de travail ainsi que la conciliation entre vie professionnelle et vie privée figurent aussi en bonne place. Toutes ces thématiques font l'objet d'échanges pour plus de 60% des salariés français.

### **Premier espace d'expression pour les salariés français : des discussions informelles entre collègues**

Il n'y a pas de lieux ni de moments particuliers pour parler de ses conditions de travail, mais quand on en parle, c'est avec ses collègues ou avec l'encadrement direct. Les discussions informelles avec les collègues s'affirment comme le premier vecteur pour évoquer les conditions de travail (entre 80% et 92% selon les thèmes). L'encadrement direct est également un interlocuteur privilégié pour parler de conditions de travail et notamment d'évolution professionnelle. Les échanges avec les représentants du personnel et la direction sont cités par les personnes interrogées de façon plus secondaire.

### **Pour les salariés français, parler de leurs conditions de travail, c'est globalement positif**

Selon les sujets abordés, entre 52% et 60% des salariés français estiment que cela a un effet positif. La majorité des personnes interrogées estime également que l'amélioration des conditions de travail relève de la direction de l'entreprise.



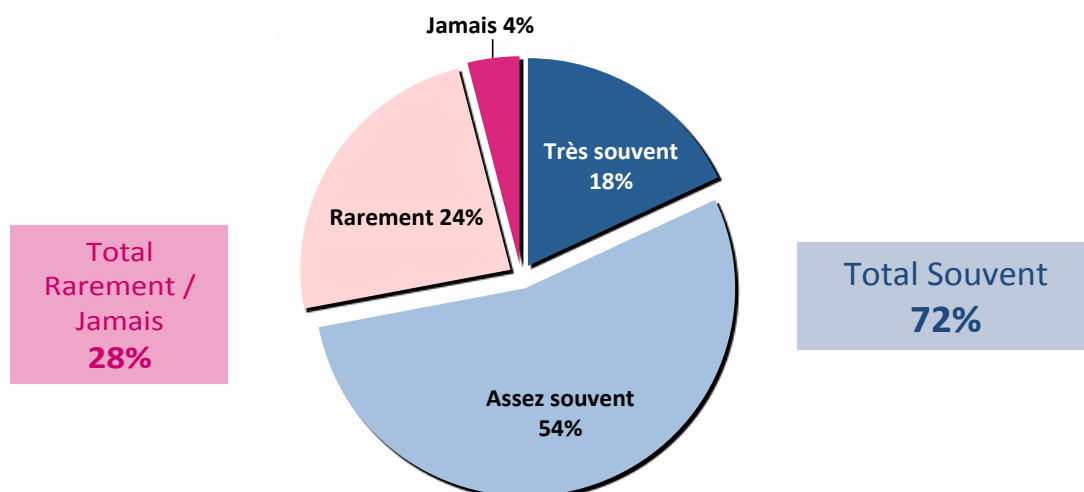
**Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20  
Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39

## Les salariés français parlent-ils de leurs conditions de travail ?

*Près de trois salariés sur quatre parlent régulièrement de leurs conditions de travail dans et hors de leur entreprise.*

«Vous arrive-t-il de parler des conditions de travail au sein de votre entreprise ou de votre établissement sur votre lieu de travail (c'est-à-dire avec vos collègues, votre supérieur, votre direction ou des représentants du personnel) ?»

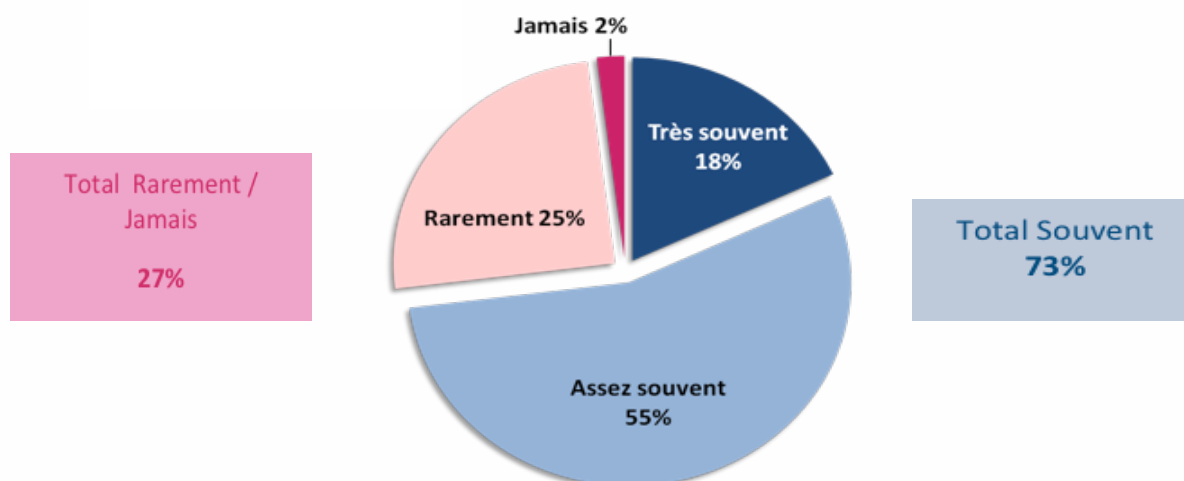


**Véritable sujet de société, les conditions de travail font l'objet de discussions dans la vie professionnelle (pour 72% des personnes interrogées) et dans la vie personnelle (pour 73% des personnes interrogées).**

Au sein des entreprises, cette fréquence de discussion varie fortement selon la taille de l'entreprise ou la présence de représentants des salariés : 84% des salariés d'entreprises de plus de 500 salariés évoquent ainsi souvent leurs conditions de travail dans leur entreprise tout comme 78% des salariés lorsqu'ils ont des représentants.

À l'inverse, ils ne sont que 55% dans les plus petites entreprises (de 1 à 9 salariés) et 62% dans celles où il n'y a pas de représentants.

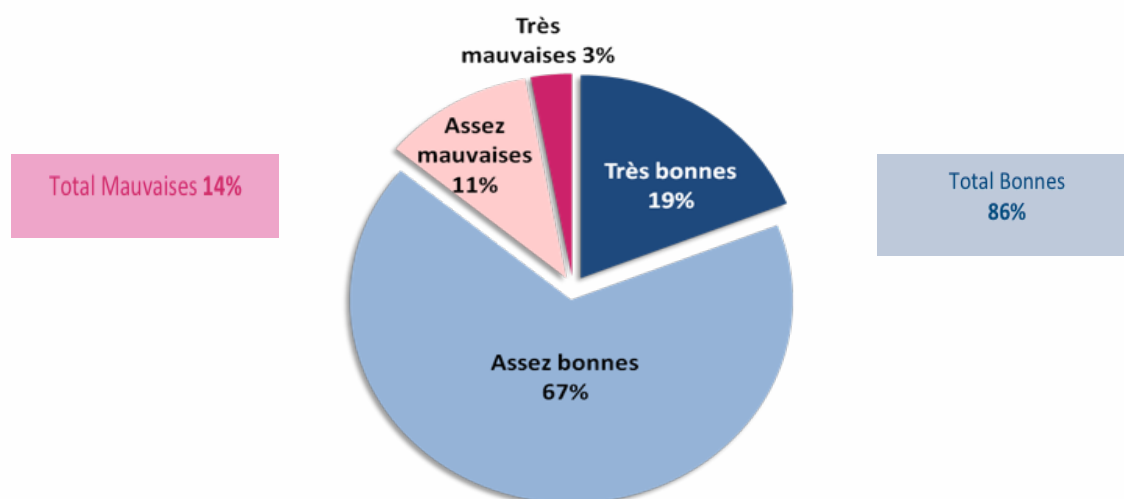
«Vous arrive-t-il de parler des conditions de travail au sein de votre entreprise ou de votre établissement en dehors du travail ?»



Ces discussions ne se confinent pas à la sphère professionnelle. 73% des personnes interrogées déclarent parler de leurs conditions de travail en dehors du travail, 87% avec leur famille et 77% avec leurs amis.

### Des conditions de travail jugées majoritairement bonnes

«Comment qualifieriez-vous les conditions de travail dans votre entreprise, votre établissement ? Diriez-vous quelles sont .... ?»





Parler de ses conditions de travail n'implique pas une mauvaise perception des conditions de travail dans l'entreprise : 86% des salariés français estiment ainsi qu'elles sont bonnes (dont 19% « très bonnes »).

Cette appréciation est encore plus favorable dans les plus petites entreprises (36% de « très bonnes conditions » dans les entreprises de 1 à 9 salariés).

À l'inverse, la perception de « mauvaises » conditions de travail est plus fréquente dans les très grandes structures (20%) ou parmi les salariés les plus âgés (19% chez les 50-64 ans).



**Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20

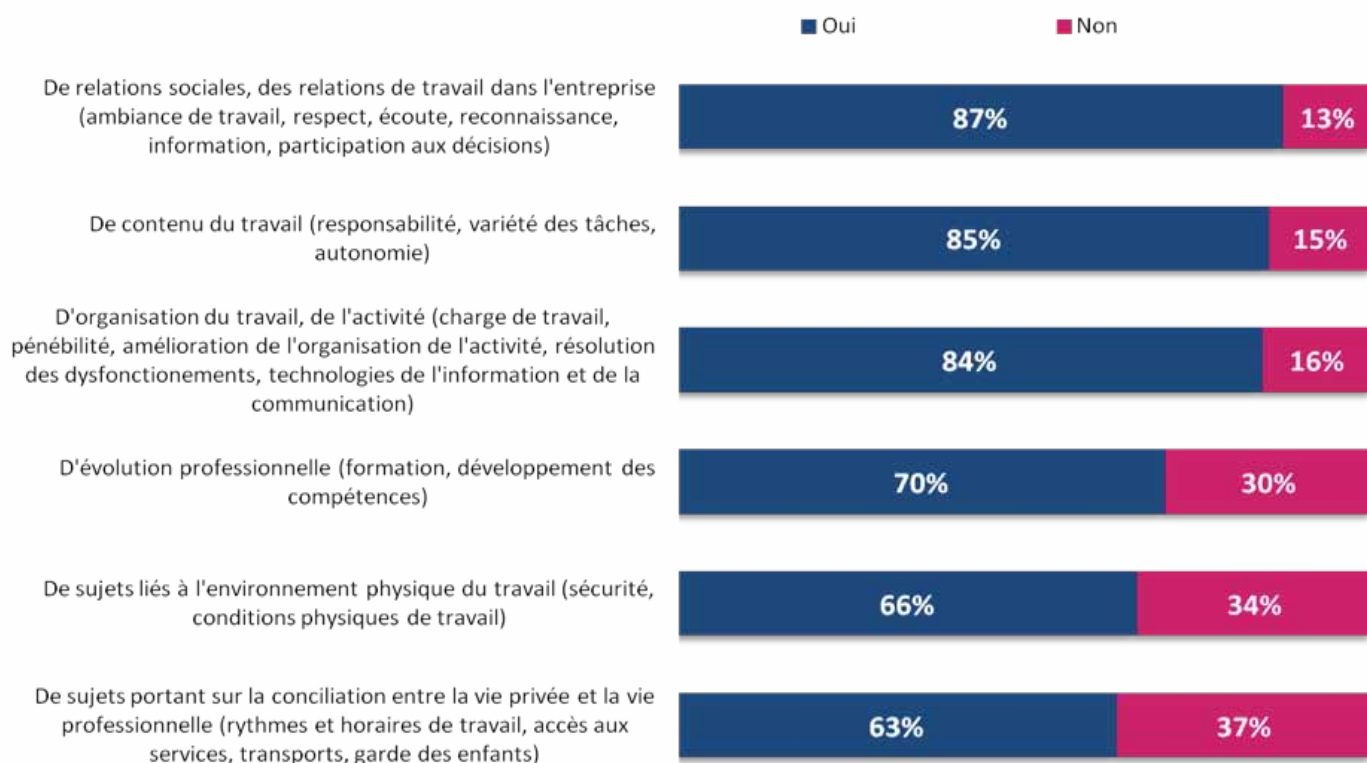
Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39



## Quand les salariés parlent de leurs conditions de travail, de quoi parlent-ils ?

*Plus de 80% des salariés parlent relations de travail, contenu et organisation du travail*

«Et plus précisément, au sein de votre entreprise ou de votre établissement, parlez-vous, ne serait-ce qu'occasionnellement ... ?»



Les relations de travail, le contenu et l'organisation du travail sont en tête des sujets de discussion, de manière encore plus prégnante parmi les cadres.

L'évolution professionnelle, les sujets liés à la sécurité et aux conditions physiques de travail et la conciliation entre vie privée et vie professionnelle sont également fréquemment évoqués.



Toutes les thématiques font l'objet d'échanges pour plus de 60% des salariés français.

### Des préoccupations différentes selon les catégories

- Si 66% des salariés évoquent leurs conditions physiques de travail, la proportion passe à 81% parmi les ouvriers.

### Ou le genre

- La population salariée féminine parle à 67% des questions de conciliation entre vie privée et vie professionnelle contre 63% pour l'ensemble des salariés.



---

#### Contact Presse ANACT :

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20  
Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39



## Avec qui les salariés français parlent-ils de leurs conditions de travail ?

*Pour plus de 80% des salariés au sein de l'entreprise, les conditions de travail sont abordées prioritairement avec les collègues de travail*

80% à 92% des salariés français désignent leurs collègues comme interlocuteurs privilégiés selon les sujets. Toutefois l'évolution professionnelle est abordée en priorité avec l'encadrement direct à 66%, devant les collègues à 62%.

Au-delà des échanges entre collègues, l'encadrement direct est identifié comme interlocuteur de référence sur la plupart des sujets.

- Pour 60% des salariés au sujet de l'organisation du travail
- Pour 58% des salariés sur le contenu du travail
- Pour 54% des salariés sur les sujets de sécurité et de conditions physiques de travail
- Pour 51% des salariés en matière de relations de travail dans l'entreprise
- Pour 40% des salariés sur les thèmes liés à la conciliation vie privée/vie professionnelle

### **Le recours aux représentants du personnel ou à la direction de l'entreprise est cité dans une moindre mesure.**

- 31% des salariés parlent de leur évolution professionnelle avec la direction et 12% avec les représentants du personnel.
- 25% des salariés (31% des cadres) échangent avec leur direction sur la sécurité et les conditions physiques et 27% avec leurs représentants.
- 25% des salariés (36% des cadres) évoquent l'organisation du travail avec la direction et 17% avec les représentants du personnel.
- 21% des salariés (31% des cadres) parlent des relations de travail dans l'entreprise avec leur direction et 23% avec les représentants du personnel.
- 21% des salariés (45% des cadres) abordent des sujets de contenu du travail avec la direction et 12% avec les représentants du personnel.
- 18% des salariés parlent des sujets de conciliation vie privée/vie professionnelle avec leur direction et 10% avec les représentants du personnel.



#### **Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20

Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39



La possibilité d'évoquer les conditions de travail avec la direction n'est pas identique pour tous les salariés ; les cadres ont ainsi davantage l'opportunité d'échanger en raison de leur plus grande proximité.

Enfin, le médecin du travail est quant à lui « consulté » de manière assez marginale (de 4% à 13% des salariés identifient le médecin du travail selon les sujets), sauf sur la thématique de la sécurité, des conditions physiques (21% des salariés l'identifient sur ce sujet).

Les managers ont le sentiment de favoriser l'expression sur les conditions de travail des personnes qu'ils encadrent à 92%



**Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibbert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20  
Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39





## Comment les salariés parlent-ils de leurs conditions de travail ?

*Les discussions informelles priment sauf pour l'évolution professionnelle qui est davantage évoquée à l'occasion d'entretiens individuels*

Les salariés français évoquent à 87% les relations sociales de manière informelle à égalité avec la conciliation vie privée et vie professionnelle, à 81% le contenu du travail, à 75% l'organisation du travail et à 79% la sécurité et les conditions physiques de travail.

À l'inverse, les questions d'évolution professionnelle sont abordées à 63% lors d'entretien individuel.

Les réunions d'équipe sont l'occasion de parler de sécurité pour 41% des salariés interrogés, d'organisation du travail pour 40%, de relations sociales et de contenu du travail pour 35%.

Les échanges informels sont plus prédominants dans les petites entreprises tandis que les réunions d'équipe et les entretiens individuels sont plus développés dans les grandes structures.

### **Des thèmes peu abordés sur les réseaux sociaux**

À l'extérieur de l'entreprise, les salariés abordent peu ces questions sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Viadeo...). Ils sont seulement 11% à le faire toutes tranches d'âge confondues. Cette pratique est un peu plus répandue chez les 18-24 ans qui sont 17% à déclarer parler de leurs conditions de travail sur les réseaux sociaux.



#### **Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20  
Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39



## Les salariés français parlent de leurs conditions de travail : pour quels bénéfices ?

*La majorité des salariés français estime que ces discussions ont un impact globalement positif même si la direction est identifiée comme le premier acteur susceptible de faire progresser les conditions de travail dans l'entreprise.*

Le contenu du travail est le domaine où l'impact positif perçu des échanges est le plus grand (60%), suivi par la sécurité et les conditions physiques de travail (58%), et l'évolution professionnelle (57%). L'effet des discussions sur les relations sociales est apprécié positivement par 54% des salariés interrogés, à égalité avec l'organisation du travail.

**Pour près de 40% des salariés interrogés en moyenne, ces discussions n'ont aucun effet.**

Dans le domaine de la conciliation vie privée/vie professionnelle 45% des personnes interrogées estiment qu'elles n'ont aucun effet. Elles sont 42% à penser de même pour l'organisation du travail, 41% pour les relations sociales, 40% pour la sécurité et 39% pour l'évolution professionnelle. 37% des salariés français considèrent que parler du contenu du travail n'a aucun effet.

**Si l'effet négatif perçu est quasi nul (entre 2 et 5% selon les thèmes), l'absence d'effet perçu est quant à lui presque systématiquement plus élevé dans les très grandes entreprises (50 et 51 %).**

**Le bénéfice perçu diffère également selon les interlocuteurs avec lesquels les salariés évoquent leurs conditions de travail.**

Les salariés ayant déclaré discuter de leurs conditions de travail avec leur direction ou l'encadrement estiment en retirer un bénéfice plus élevé que ceux qui ont échangé avec leurs collègues de travail ou leurs représentants.

Ainsi, 76% des salariés ayant discuté avec leur direction des relations sociales perçoivent un effet positif, 62% en ayant discuté avec l'encadrement ont le même sentiment contre 54% pour l'ensemble des salariés.

De même, 74% des salariés ayant abordé l'organisation du travail avec la direction et 62% avec leur responsable hiérarchique évoquent un effet positif contre 54% pour l'ensemble des salariés.



**Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20

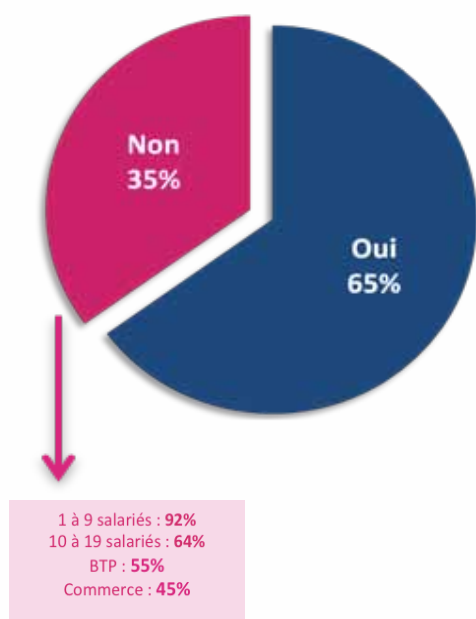
Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39

C'est donc assez logiquement que la direction est perçue comme la première responsable de l'amélioration des conditions de travail :

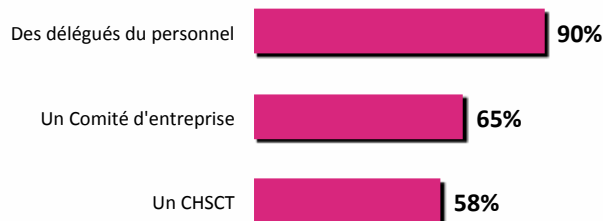
- 50% des salariés la citent en premier, les salariés n'arrivant qu'en seconde position (21% des citations), devant le management intermédiaire (16%), les représentants du personnel (7%), les politiques et l'État (6%).

Focus sur les représentants dans l'entreprise, les plus identifiés.

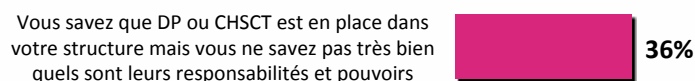
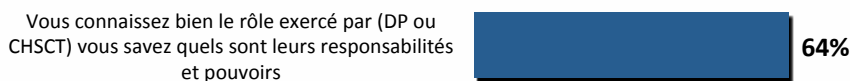
«Y-a-t-il des représentants du personnel dans votre entreprise?»



➔ Et plus précisément, y-a-t-il ... ?



➔ Vous diriez que ... ?





## Présentation du Réseau ANACT

### Un Réseau actif sur tout le territoire français

L'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) est un établissement public créé en 1973 installé à Lyon.

Son objectif est de concevoir, de promouvoir et d'animer dans les entreprises, des politiques, des outils et des méthodes permettant une amélioration durable des conditions de travail.

L'ANACT s'appuie sur un réseau de 26 associations régionales pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT).

### Les administrateurs du Réseau

L'ANACT est gérée par un conseil d'administration tripartite : des représentants du patronat et des salariés, l'état et des experts. Directeur général par intérim : Dominique VANDROZ.

Les ARACT, associations de droit privé, ont des conseils d'administration paritaires présidés à tour de rôle par un représentant des salariés ou un représentant du patronat.

### Une équipe de 280 collaborateurs

Le Réseau ANACT compte 280 personnes réparties entre le siège à Lyon (80 personnes) et en région dans les ARACT (200 personnes).

150 chargés de mission interviennent dans les entreprises soit plus de 50% de l'effectif du Réseau. Ils sont psychologues, sociologues, ergonomes, gestionnaires, économistes de formation.

### Les principales ressources financières du Réseau

Les activités du Réseau sont financées par la subvention du ministère du travail et par des ressources complémentaires (Fonds Social Européen, Conseils régionaux, Direction du Travail, de l'Emploi et de la formation professionnelle).

Le Réseau finance également une partie de son fonctionnement par ses interventions rémunérées en entreprises, ses activités d'évaluation et d'accompagnement de structures publiques et ses ventes d'ouvrages.

### Le cadre contractuel

Le contrat de progrès quadriennal avec l'État fixe les priorités, modes d'action et objectifs assignés au Réseau. Le 4<sup>e</sup> contrat de progrès viendra à échéance fin 2012.

Le contrat de progrès quadriennal avec l'État a été adopté le 6 novembre 2008 par le Conseil d'Administration de l'ANACT. Ce contrat fixe les priorités, les modes d'action et les objectifs du Réseau ANACT pour l'amélioration des conditions de travail sur la période 2009-2012.



#### Contact Presse ANACT :

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20

Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39





Ce quatrième contrat de progrès vise à :

- favoriser la diffusion d'outils et méthodes vers un plus grand nombre d'entreprises (notamment les PME-TPE)
- favoriser la transversalité des approches, pour des projets innovants d'amélioration des conditions de travail
- proposer aux partenaires sociaux des outils adaptés à la mise en œuvre d'actions pour l'amélioration des conditions de travail
- développer la dimension européenne et internationale des actions du Réseau ANACT.

6 thématiques d'expertise ont été définies comme champ d'action pour l'amélioration des conditions de travail :

- la promotion de la santé au travail
- les mutations du travail, changements techniques et organisationnels
- les liens entre travail, compétences et développements des personnes, tout au long de la vie
- la gestion des âges, l'approche par genre et la prise en compte de la pluralité des populations au travail
- les pratiques de pilotage des conditions de travail en entreprise
- les conditions de travail, la performance durable des entreprises et le développement économique.

L'action du Réseau ANACT est orientée vers trois cibles prioritaires :

- les PME-TPE
- les partenaires sociaux
- les acteurs relais (DRH, consultants, acteurs de la prévention...).



**Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20  
Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39



## Les activités du Réseau ANACT

### 1. Une veille active sur l'évolution des conditions de travail

Le Réseau ANACT mène une activité de veille documentaire sur :

- l'évolution des conditions de travail
- les expériences et les méthodologies de changement innovantes
- les politiques mises en œuvre et le rôle des différents acteurs
- les questions nouvelles apparues lors des interventions de ses équipes.

### 2. Les interventions en entreprise

Les équipes pluridisciplinaires du Réseau travaillent en collaboration étroite avec un réseau de consultants et de chercheurs. Elles interviennent à la demande des entreprises, des associations et des administrations selon trois modalités.

Les « interventions courtes » en entreprise visent à favoriser le diagnostic partagé des enjeux par les parties prenantes ou à évaluer des démarches de changement.

Ex. : diagnostic court, aide à la rédaction de cahiers des charges, accompagnements méthodologiques, évaluations de réalisations. D'une durée moyenne de cinq jours, ces interventions sont gratuites.

Les actions collectives territoriales de branche ou interprofessionnelles sont destinées aux petites et très petites entreprises. Ces actions en partenariat comportent des investigations de terrain, des actions de capitalisation et de transfert.

Les interventions longues en entreprise permettent d'expérimenter de bonnes pratiques en accompagnant des projets d'entreprise et d'en évaluer l'impact.



**Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20

Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39



### 3. La capitalisation et le transfert des acquis de l'intervention

La diversité et la multiplicité des actions du Réseau ANACT montrent la spécificité de chaque cas. Il est donc essentiel, à partir de ces expériences, d'en faire la synthèse, d'en tirer des enseignements susceptibles de construire des actions cohérentes, innovantes et homogènes.

La diffusion des acquis capitalisés par le Réseau ANACT est un élément important de la stratégie de transfert. Elle permet d'offrir aux usagers du Réseau (entreprises, partenaires sociaux, consultants, experts...) un appui en termes de connaissances, de méthodes, de pratiques permettant de mieux accompagner leurs démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail.



**Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – [c.guibbert@anact.fr](mailto:c.guibbert@anact.fr) - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20  
Laurie Laffont – [l.laffont@anact.fr](mailto:l.laffont@anact.fr) - 04 72 56 13 39



## Les entreprises se mobilisent en région pour agir sur leurs conditions de travail

Cette année, le Réseau ANACT reconduit le dispositif « Initiatives » lancé en 2011. Celui-ci permet à toute entreprise ou institution qui le souhaite, d'organiser un événement pour valoriser des actions dans le domaine de l'amélioration des conditions de travail.

Les rencontres proposées au sein du dispositif « Initiatives » s'inscrivent dans une démarche participative. Elles peuvent s'adresser autant aux salariés qu'au public, clients et partenaires sociaux... afin de les sensibiliser à la qualité de vie au travail.

Cette année 21 entreprises évoqueront les conditions de travail sous différents angles au cours d'une vingtaine de manifestations portant sur la qualité de vie au travail, le stress, la santé et les risques professionnels, l'allongement de la vie professionnelle, la conciliation des temps de vie...

Retrouvez, le programme détaillé sur [www.qualitedevieautravail.org](http://www.qualitedevieautravail.org)



### Les participants :

#### **SNCF Direction des Achats (Lyon)**

Forum Équilibre vie professionnelle/vie personnelle : présentation des dispositifs proposés par la SNCF à ses agents, favorisant l'équilibre vie au travail et hors travail : garde d'enfant, assistance sociale... Promotion du volontariat au sein d'associations via la Fondation SNCF.

Pour qui ? : collaborateurs de la direction des achats et de la direction régionale lyonnaise.

#### **L'ADAPT - Association (en partenariat avec Floralys Résidences, Floralys Domicile, la Maison St Jean Marie Vianney, le M.A.S Les Myosotis, et le foyer de vie Les cottages)**

2ème édition de l'action « échange de pratiques professionnelles ». Plusieurs établissements du cambrésis ont eu l'originalité d'organiser des stages d'échanges de pratiques pour les salariés ayant des fonctions d'accompagnement direct. Le projet consiste à faire découvrir au personnel d'autres lieux et méthodes d'interventions compatibles avec leur qualification ; d'agir en prévention de l'épuisement professionnel et de conforter les pratiques pour un enrichissement mutuel.

Pour qui ? : salariés des établissements de l'association



#### **Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – [c.guibbert@anact.fr](mailto:c.guibbert@anact.fr) - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20

Laurie Laffont – [l.laffont@anact.fr](mailto:l.laffont@anact.fr) - 04 72 56 13 39





### **SNCF Technicentre de Bischheim**

« Journée Santé & Bien-être » organisée au sein du Technicentre par un groupe paritaire et pluridisciplinaire pour la prévention des RPS. Cette journée fait suite à la campagne d'affichage initiée au premier semestre sur la question du respect. Au programme de cette journée : une conférence/débat sur la communication non-violente ainsi qu'un atelier participatif permettant de découvrir les différentes composantes de la communication (voix, gestes, mots, regard...). Une autre thématique sera également abordée lors de cette journée, sur le respect de soi, apportant informations et animations relatives à l'hygiène de vie (alimentation, sommeil et risques sur la consommation de produits addictifs). Deux autres ateliers thématiques seront proposés : étirement/échauffement musculaire et relaxation.

Pour qui ? : agents du Technicentre

A noter que les agents du site qui souhaitent participer à cet événement auront la possibilité de prendre de 1 à 2 h de leur temps de travail pour profiter des animations à disposition.

### **INFRA SNCF (Paris)**

1ère Journée Nationale des Médecins du Travail : présentation de la stratégie de la structure et les enjeux de prévention. Ateliers d'échange sur le risque bruit, le risque chimique et le travail de nuit. Exposition sur l'évolution des équipements de protection depuis le Forum « Mieux vivre au travail » de 2011.

Pour qui ? : les médecins du travail et professeurs en lien avec l'activité infra, acteurs de la prévention, représentants de la production, représentants des organisations syndicales.

### **SNCF Région Lorraine (Nancy)**

Forum qualité de vie au travail : intervention sur la qualité de vie au travail suivie d'ateliers présentant des actions mises en place dans les établissements et services SNCF de la région lorraine.

Pour qui ? : managers, responsables prévention des établissements, secrétaires des CHSCT, représentants des organisations syndicales.

### **Etablissement Public de Santé Mentale Morbihan**

Conférence-débat sur le lien entre qualité de vie au travail et qualité des soins. Le programme de la journée s'inscrit dans une démarche qualité de vie au travail et a été conçu suite aux réponses des salariés à un questionnaire Qualité de Vie au Travail. Intervention suivie d'ateliers sur les collectifs de travail, le développement professionnel continu et les facilités de service.

Pour qui ? : salariés de l'établissement et des établissements hospitaliers voisins.



#### **Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20

Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39



### **AGEC Lot-et-Garonne (premier groupement d'employeurs Culture et Économie créative au niveau national)**

Son objet est la mutualisation d'emploi et l'accompagnement en gestion des ressources humaines. Journée d'information « Mutualisation d'emploi et Gestion des ressources humaines ». L'objectif de cette journée est d'accompagner la structuration de la filière.

Au programme de cette rencontre :

- Matin « Mutualisation d'emploi : groupement d'employeurs et emploi solidaire »
- Après-Midi « Gestion des ressources humaines : levier de performance pour les organisations culturelles ».

Pour qui ? : toutes les structures du champ culturel et créatif, publiques ou privées

### **SNCF MIDI-PYRÉNÉES (Toulouse)**

- Journée d'échange (conférence et ateliers) pour permettre aux CHSCT de la région de renforcer leur rôle sur le champ de la Qualité de Vie au Travail en leur apportant des solutions face aux diverses problématiques que recense ce champ grâce aux ateliers thématiques organisés (arrêt de travail, expression des salariés, pénibilité, prévention...)

Pour qui ? : membres de CHSCT, inspection du travail, directeur de région, DRH, commission santé, préventeurs régionaux, pôle relation sociale, directeur d'établissement

- Forum itinérant sur le thème « Mieux Vivre au Travail », présentant les actions mises en place pour œuvrer sur le bien-être au travail sur le site de Toulouse Matabiau ( salle zen, gestion du sommeil, initiation de sophrologie, sensibilisation sportive...).

Pour qui ? : agents SNCF du site de Matabiau

### **UNITED BISCUITS INDUSTRIE DELACRE - Industrie agroalimentaire**

Réunion de mise au point à mi-parcours de l'action innovante déployée au sein de l'entreprise sur la thématique « Sécurité au travail en environnement évolutif : une vigilance individuelle et collective ». Depuis plusieurs mois, en partenariat inédit avec SOCOTEC et EPISTEME, de nombreuses formations ludiques ont été organisées avec les différents collaborateurs afin de susciter une prise de conscience et un dialogue entre les collaborateurs dans un contexte d'incertitude économique et de changement des méthodes de travail (réorganisation courant 2009). Pour la première fois, deux cabinets de consultants collaborent sur un format inédit alliant jeu et pièce de théâtre, afin de sensibiliser le personnel de l'entreprise à la prévention des RPS, et situations à risques.

Pour qui ? : Personnel de l'entreprise, médecins du travail, membres d'autres entreprises pour des témoignages d'expériences, etc.



#### **Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20

Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39



### **SNCF AQUITAINE (Bordeaux)**

Forum régional (6 stands) pour sensibiliser sur la démarche QVT (qualité de vie au travail), partager des éléments de compréhension sur les risques psychosociaux (RPS), et présenter les services d'appui et leur accessibilité. Cette manifestation sera clôturée par une conférence/débat entre les acteurs de la prévention et du mieux vivre au travail

Pour qui ? : tout public

### **FRANCE 3 Côte d'Azur (Antibes) Groupe France Télévision**

Journée de sensibilisation autour de la santé au travail « Mon instrument de travail, c'est aussi mon corps », organisée par le CHSCT : petit-déjeuner-débat, visite d'entreprise, échange et synthèse de la journée.

Pour qui ? : salariés et retraités de l'entreprise, délégués du personnel, médecin du travail, ergonomiste

### **SNCF – Observatoire paritaire de l'évolution des conditions de vie au travail (Paris)**

2ème Rendez-vous de l'observatoire : Réunion d'échange et ateliers de travail. Restitution des interventions dans 12 établissements régionaux sur pénibilité et parcours professionnels, pénibilité et absentéisme, organisation du travail, équilibre vie professionnelle/vie personnelle, conception des espaces de travail, management et conditions de travail, prévention des risques...

Pour qui ? : responsables RH des entités régionales et des branches d'activité, conseil national de la prévention, médecins du travail, pôle de soutien psychologiques, délégués du personnel membres de l'observatoire paritaire et pluridisciplinaire de l'évolution des conditions de vie au travail de la SNCF...

### **SNCF Technicentre Atlantique**

Forum Sécurité et Qualité de Vie au Travail afin de sensibiliser les agents du Technicentre à la démarche de prévention des risques liés à la santé et à la sécurité. Le forum s'articulera autour de plusieurs stands (CHSCT, Médecine du Travail SNCF, fournisseur en Équipement de prévention, groupe de prévention interne à l'établissement) au cours de différents horaires afin que les agents puissent se rendre sur ceux-ci, pendant leur temps de travail sur ces deux journées dédiées.

Pour qui ? : agents du Technicentre Atlantique

### **SNCF (EPIC) Normandie**

Conférence-débat sur le thème : « CHSCT : une instance de concertation pour l'amélioration de la qualité de vie au travail » (2h), et séance de travail sur le thème : « Comment optimiser le fonctionnement de nos CHSCT ? » (3h), en présence de secrétaires de CHSCT, présidents de CHSCT, et médecins du travail, afin de professionnaliser leurs actions.

Pour qui ? : agents SNCF, membres CHSCT, médecins du travail, RRH, agents de proximité...



#### **Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20

Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39



### **CONSEIL GÉNÉRAL DÉPARTEMENT DU NORD (Lille) - Collectivité territoriale**

Ateliers sur l'ensemble du Département du Nord autour d'outils pédagogiques abordant quatre thématiques : pratiques addictives, RPS, coopération d'équipe, discrimination.

Pour qui ? : agents de la collectivité

### **YVELINES SANTE ET TRAVAIL - Service de santé au travail**

- Réunion d'information et d'échange sur la mise en place d'une démarche de prévention du stress, du burn-out, du harcèlement et de la violence au travail

- Réunion d'information et d'échange sur la prévention des conduites addictives et des risques professionnels associés

Pour qui ? : chefs d'entreprises, DRH, membres DP/CE et CHSCT des entreprises adhérentes

### **COMITÉ DE BASSIN D'EMPLOI DES CÉVENNES - GPEC-T (Gestion Prévisionnelle des Emplois Compétences Territoriale) – Dialogue Social Territorial**

Atelier/débat animé par deux chargés de missions de l'ARACT Languedoc-Roussillon, experts en management des organisations et gestion des risques au travail afin de sensibiliser les acteurs économiques aux enjeux de la qualité de vie au travail, et les inciter à mettre en place des opérations d'amélioration.

Pour qui ? : chefs d'entreprises, salariés, partenaires sociaux et élus locaux

### **AGEFOS PME RHÔNE-ALPES - gestionnaire privé des fonds de la formation professionnelle en France.**

« La qualité de vie au travail sur le territoire : un levier pour attirer et fidéliser ses collaborateurs » : petit déjeuner d'information et de sensibilisation sur le thème de la QVT (qualité de vie au travail) en partenariat avec Aravis (ARACT Rhône- Alpes)

Pour qui ? : dirigeants d'entreprises, DRH/RRH

### **LINKBYNET- Infogérance e-business**

Déjeuner thématique d'Halloween et championnat multi-sport (tout au long du mois d'octobre) pour l'ensemble des collaborateurs, visite des locaux pour le grand public.

Le bien-être des collaborateurs et l'ambiance de travail sont les priorités des fondateurs de cette entreprise. De nombreuses actions et activités sont mises en place pour atteindre ces objectifs, les fondateurs ont d'ailleurs baptisé ce concept le « LBN Spirit » : télétravail, championnat de ping-pong et baby-foot, salles de sport, toboggan, déjeuners thématiques... C'est aussi dans ce sens qu'a été mis en place un management de proximité avec des équipes à taille humaine composées de cinq ou six personnes environ, et que le siège social a été bâti de manière écologique (détecteurs de lumière, pompes à chaleur intelligentes, revêtements isolants...)



#### **Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20

Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39





### **SNCF Région Paris Rive Gauche**

Forum régional (tables rondes et stands) destiné à l'encadrement de proximité de tous les établissements de la région. Cette manifestation permettra d'informer, de sensibiliser et d'établir une prise de recul du management de proximité sur le sujet de la qualité de vie au travail.

Des stands thématiques et 4 ateliers/débats seront dispensés tout au long de cette journée :

- « Mieux comprendre la politique QVT de la SNCF »,
- « Les évolutions de l'entreprise »,
- « La violence, les situations de tension au travail et les incivilités comment réagir ? »
- « L'absentéisme »

Pour qui ? : acteurs du management de proximité

### **SNCF (EPIC) Paris**

Vendredi 30 novembre 2012 – Forum régional réunissant présidents et secrétaires de CHSCT, ainsi qu'un membre du CHSCT pour démultiplier les thèmes de la QVT et notamment les points forts des tables rondes des rencontres parisiennes des 24 et 25 octobre 2012 (Maison de la RATP). Ce forum a pour but de renforcer la qualité des interventions du CHSCT (déploiement des actions QVT).

Pour qui ? : Présidents, secrétaires et membres de CHSCT



#### **Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20

Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39



## Résultats du sondage : « La place accordée à l'expression des salariés sur le travail et les conditions de travail dans l'entreprise »



**Conférence de presse  
18 octobre 2012  
de 10 h30 à 12h30**



**Contact Presse ANACT :**

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20  
Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39